

2.1.7 - Un sentier sur pilotis pour mener au lac

Bout du Lac d'Annecy

mise à jour: 21/01/2013

« Respecter le site en construisant un aménagement réversible qui s'insère dans le paysage et prend en compte la biodiversité » était la priorité de l'Association des amis de la réserve naturelle, à l'origine de l'aménagement d'un sentier accessible à tous dans la réserve naturelle du Bout du Lac d'Annecy.

Encadrée par deux routes à forte circulation et de nombreux aménagements touristiques, la réserve naturelle du Bout du Lac d'Annecy se situe dans un contexte péri-urbain, à l'extrémité sud du lac. La planéité constitue la principale caractéristique de ce site. La différence d'altitude entre les niveaux minimal et maximal n'excède en effet pas 12 mètres.

Conformément aux objectifs du plan de gestion 2010-2019, le Syndicat mixte du Lac d'Annecy (SILA) souhaitait mettre en place un cheminement piétonnier au plus près de l'eau, autour du lac ; de même Asters (Agir pour la sauvegarde des territoires et des espèces remarquables ou sensibles) pour un sentier accessible à tous dans la réserve, à la demande de l'Association des amis de la réserve naturelle. De ces volontés conjointes est née la possibilité de réaliser un sentier qui traverse la réserve pour aller jusqu'au lac. Le projet a ensuite été soutenu par différents acteurs : ONF, EDF, Diren*, etc.

Les principales difficultés ont été de nature technique, dues à un environnement humide, voire inondé en hiver et à un substrat très caillouteux par endroits. C'est pourquoi la nécessité d'un sentier sur pilotis en bois imputrescible s'est imposée.

D'autre part, afin de limiter l'impact sur ce milieu fragile, sur sa faune et sa flore, en totale cohérence avec le plan de gestion, le chantier s'est déroulé en période hivernale en limitant l'accès aux petits engins de chantier. Une attention particulière a été apportée aux éventuelles pollutions : utilisation d'huile biologique, pas de déchets de chantier...

Aucune étude préalable n'a été menée. Seules des autorisations à la Diren, à la DDAF et aux propriétaires concernés ont été demandées. Une formation à la norme en vigueur « accessibilité en voirie » a cependant aidé à la mise en oeuvre du projet.

Conséquence, encourageante, de l'aménagement du site : celui-ci a fait école puisque la Communauté de communes du Pays de Faverges a initié le développement d'aménagements pour personnes à mobilité réduite dans d'autres sites. Autre conséquence : le nouvel aménagement entraîne une fréquentation accrue de la réserve naturelle. Il faut maintenant canaliser les personnes, et le parking est devenu trop petit.

Site : Réserve Naturelle Nationale du Bout du Lac d'Annecy

Statut du site : Réserve Naturelle Nationale

Type de réalisation : Aménagement d'un sentier accessible.

Contact : Aubrée Flammier, chargée d'étude, aubree.flammier@asters.asso.fr ; Franck Horon, conservateur, frank.horon@asters.asso.fr.

Partenaires : Conseil Général, Conseil Régional, Mécénat Fondation EDF, Association des Amis de la Réserve naturelle, SILA (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy), ONF (Office National des Forêts), ASTERS (Agir pour la Sauvegarde des Territoires et des Espèces Remarquables ou Sensibles), Les Bancs Le Mont, Chazal, Pic Bois gravure SA.

Coût : 390 500€

Calendrier : 10 ans

Date d'ouverture au public : 2010

[Haut de page](#)